



## **CAHIER BUDGÉTAIRE 2010**

**COMMISSIONS DU BUDGET 2010  
ET DU PTI 2010-2012 DE LA VILLE DE MONTRÉAL  
(VOLET VILLE CENTRALE ET AGGLOMÉRATION)  
ET DES BUDGETS DES PARAMUNICIPALES**

15 JANVIER 2010

Montréal 

# TABLE DES MATIÈRES

1. Mission .....	page 1
2. Composition .....	page 1
3. Cadre juridique et budgétaire .....	page 3
4. Vision et engagements .....	page 3
5. Principales réalisations 2009.....	page 4
6. Suivi de dossiers .....	page 7
7. Perspectives 2010.....	page 8
8. Sommaire des réalisations 2003-2010.....	page 10

## MISSION

Institué en vertu d'une législation de l'Assemblée nationale du Québec, le Conseil interculturel de Montréal (CIM) est un organisme indépendant de consultation et d'échanges en matière d'intégration et de relations interculturelles au service de l'administration publique montréalaise.

Tel que mentionné à la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil exerce les fonctions suivantes:

- Il conseille et donne son avis au Conseil de la Ville et au comité exécutif sur les services et les politiques municipales à mettre en œuvre, afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés culturelles à la vie politique économique, sociale et culturelle de la Ville;
- Il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du Conseil de la Ville ou du comité exécutif, des avis sur toute question d'intérêt pour les communautés culturelles ou sur toute autre question relative aux relations interculturelles dans le domaine des compétences municipales et soumet ses recommandations au conseil de la Ville et au comité exécutif;
- Il sollicite des opinions, reçoit et entend des requêtes et suggestions de toute personne sous tout groupe sur les questions relatives aux relations interculturelles;
- Il effectue ou fait effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

En plus de ces fonctions, le Conseil de la Ville peut, par règlement, accorder au Conseil interculturel de Montréal tout autre pouvoir ou lui confier tout autre devoir qu'il juge nécessaire pour lui permettre de mieux atteindre ses fins.

## COMPOSITION

Les membres du Conseil interculturel de Montréal sont nommés par le Conseil municipal à titre de bénévoles.

### ➤ **Le président**

Monsieur Bergman Fleury

*Spécialiste et consultant en éducation et en relations interculturelles.*

### ➤ **La vice-présidente**

Madame Mélissa Dorsaint

*Avocate-fiscaliste et membre fondateur de la Jeune Chambre de commerce Haïtienne.*

### ➤ **Le vice-président**

Monsieur Habib El-Hage

*Intervenant social et chargé de projet au Collège de Rosemont et chercheur associé au Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC).*

➤ **Les autres membres du CIM sont:**

Madame Iris Almeida-Côté

*Directrice générale de Jeunesse Canada Monde.*

Madame Dulce Maria Cruz Herrera

*Chercheure associée à la Chaire de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté de l'UQÀM.*

Monsieur Agusti Nicolau-Coll

*Géographe, Directeur adjoint de l'institut Interculturel de Montréal (jusqu'en août 2009).*

Madame Régine-Alende Tshombokongo

*Directrice du Centre d'encadrement pour jeunes filles immigrantes (CEJFI).*

Monsieur Frantz Voltaire

*Président du Centre de recherche et de documentation Haïtienne, Caribéenne et Afro-Canadienne.*

Madame Hélène Wavroch

*Directrice générale du Réseau québécois pour contrer les abus envers les aînés.*

Madame Iris Roufan Azer

*Gestionnaire en planification en informatique, en intégration des systèmes, en formation et en réingénierie des processus d'affaires.*

Monsieur Éric Ménégazzi

*Directeur de comptes, développement des affaires à la Banque de Développement du Canada (BDC).*

Monsieur Bogidar Perucich

*Conseiller syndical au Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau – Québec (SEPB-Québec) affilié à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).*

Monsieur Léon Ouaknine

*Consultant indépendant en management.*

Madame Maud Pontel

*Coordonnatrice, Département de sensibilisation communautaire au Bouclier d'Athéna.*

Enfin, en vertu des dispositions prévues à l'article 83.7, alinéa 3 de la Charte de la Ville de Montréal, le directeur général de la ville ou son représentant dûment délégué, participe aux assemblées du Conseil interculturel sans droit de vote.

## CADRE JURIDIQUE ET BUDGÉTAIRE

Le Conseil interculturel de Montréal existe en vertu des dispositions prévues à la Charte de la Ville de Montréal. Parmi celles-ci, l'article 83.4 prévoit que le Conseil de la ville détermine, par règlement (O2-44), le nombre de personnes qui le composent, les compétences, la durée de leur mandat, le mode de remplacement, les règles de régie interne et de fonctionnement ainsi que la procédure à suivre lors des assemblées. En vertu de cette habilitation, le règlement édicte que le Conseil est formé de quinze membres bénévoles dont les compétences reposent, entre autres, sur leur expérience en matière de relations interculturelles et leur connaissance des enjeux municipaux.

Les membres du Conseil sont également régis par des règles d'éthique prévoyant, entre autres, qu'un membre ne doit pas exploiter l'autorité de sa fonction à des fins personnelles ou professionnelles et qu'il doit se soumettre à des dispositions visant à éviter les conflits d'intérêts. Par ailleurs, au moins une fois l'an, le CIM rend compte au Conseil de la ville de ses activités. À cette occasion, le Conseil peut faire toute recommandation au Conseil de la ville.

Du côté budgétaire, le règlement 02-045, prévoit qu'un montant minimal de 220 000 \$ est mis à la disposition du Conseil afin de lui permettre d'exercer ses fonctions. À l'intérieur de ce cadre financier, un règlement sur la rémunération du Président et des Vice-présidents du Conseil interculturel de Montréal, accorde un montant annuel de 10 000 \$ au président et 5 000 \$ pour chacun des vice-présidents. Les autres membres du conseil ne sont pas rémunérés mais reçoivent un remboursement des dépenses encourues dans l'exercice de leurs fonctions. Enfin, le trésorier de la Ville ou l'adjoint qu'il désigne, est d'office trésorier du CIM. L'exercice financier coïncide avec celui de la Ville de Montréal et le vérificateur de la ville exerce sa responsabilité à l'égard des états financiers du Conseil. Cette responsabilité prévoit, entre autres, que dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier, le vérificateur fait rapport de son examen au Conseil de la ville.

## VISION ET ENGAGEMENTS

En mai 2003, les premiers membres du Conseil interculturel de Montréal ont exprimé une vision commune de leur mandat en soulignant qu'aborder la question de la diversité ethnoculturelle à Montréal, c'était d'abord tracer la trajectoire de cette ville cosmopolite qui accueille des femmes et des hommes de différentes origines. Pour les membres du CIM, aborder cette question, c'était aussi examiner de manière attentive, toutes les questions reliées à l'accès, notamment aux services, aux outils de développement et aux lieux de décision ainsi qu'au respect de la diversité sur toutes les questions touchant la discrimination et l'intolérance.

À l'instar des communautés ethnoculturelles, établies depuis longtemps à Montréal, les nouveaux immigrants jouent un rôle croissant dans le développement socio-économique de la Ville de Montréal. Les dernières vagues d'immigration sont d'ailleurs plus diversifiées que les premières, selon les pays d'origine et les pratiques religieuses des nouveaux arrivants. La mise en place du CIM s'inscrit donc dans un contexte où les enjeux, relatifs aux affaires municipales, débordent le cadre de la simple gouvernance. Les membres des communautés ethnoculturelles qui ont contribué à l'essor et au développement de la métropole, sont aussi parties prenantes de ces enjeux relatifs à l'avenir de Montréal.

Conscients de leur mandat, les membres du CIM se sont donc engagés à ce que:

1. La Ville de Montréal ressemble à ses citoyens et reflète leur diversité ethnoculturelle à tous les niveaux, notamment celui de l'embauche. Le CIM s'attend à ce que la Ville adopte une politique d'embauche et de gestion du personnel qui assure une équité en emploi dans la fonction publique municipale;
2. La Ville de Montréal adapte ses différents services à la diversité ethnoculturelle afin de les rendre plus accessibles et plus efficaces auprès des citoyens issus des communautés ethnoculturelles;
3. La Ville de Montréal s'enrichisse de fonctionnaires possédant des compétences culturelles et qu'elle investisse dans la sensibilisation interculturelle de son personnel;
4. La Ville de Montréal joue un rôle de chef de file dans le domaine de la lutte contre toutes les formes de racisme et d'exclusion.

Cette vision et ces engagements se sont traduits et actualisés en août 2009 par l'adoption d'un cadre d'orientation et d'un plan stratégique 2009-2011 comportant des actions prioritaires. La suite de cette réorganisation s'est également traduite par la mise en place de quatre comités permanents formés des membres du Conseil. Ces comités, suivant leurs attributions respectives, sont chargés de faire rapport de leurs activités à chaque assemblée.

Ainsi, en plus des responsabilités confiées à un comité exécutif formé du président et des deux vice-présidents le Conseil a mis en place un comité des avis et des projets de recherche, un comité des communications et des relations publiques, un comité des partenariats et un comité sur les relations avec la ville.

## PRINCIPALES RÉALISATIONS 2009

### ➤ Rencontres en assemblées

De janvier à décembre 2009, le Conseil a tenu onze assemblées qui lui ont permis d'échanger avec plusieurs intervenants du milieu interculturel et de recevoir autant d'idées et de projets touchant l'intégration et les relations interculturelles à Montréal. Parmi celles-ci, en janvier 2009, le CIM a tenu une rencontre avec la Direction du capital humain de la Ville de Montréal concernant le programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) afin d'évaluer le bilan de l'année 2008 ainsi que le plan d'action 2008-2010. Cette assemblée fut aussi l'occasion d'obtenir de plus amples informations concernant le guide sur la gestion prévisionnelle de la main d'œuvre à la Ville de Montréal. Au terme de ces échanges, les membres ont convenu de reprendre cet exercice sur une base annuelle

En février 2009, les membres du CIM ont rencontré les responsables de deux organismes communautaires directement impliqués suite aux incidents survenus dans l'arrondissement Montréal-Nord. Par ailleurs, les membres du Conseil ont reçu la Direction de la diversité sociale concernant les interventions de la Ville touchant le dossier autochtone. Enfin, en décembre 2009, le CIM a reçu les nouveaux responsables politiques pour les communautés d'origines diverses afin d'échanger sur le rôle et les fonctions du CIM.

## ➤ **Rapports des comités**

Le samedi 29 août 2009, le CIM a tenu une pleine journée de planification à partir de son Cadre d'orientation et de son plan d'action 2009-2011. Par la suite, au cours des multiples assemblées, les différents comités ont présenté leurs rapports en vue de l'adoption d'avis ou encore, de l'orientation des travaux. Les principaux sujets traités ont été les suivants: gestion municipale des lieux de culte, lutte contre la pauvreté, communications et relations publiques, partenariats, accès à l'égalité en emploi, rapprochement avec la communauté et relations avec les différentes instances politiques et administratives de la Ville et des arrondissements.

## ➤ **Les avis, projets de recherche et autres activités**

### **Avis sur la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires**

Tel qu'indiqué dans ses derniers rapports annuels, les études prospectives de la démographie montréalaise prévoient que les religions non chrétiennes, connaîtraient une croissance pouvant atteindre jusqu'à 54 % au cours des seize prochaines années. Compte tenu de cette évolution et des données établissant que les lieux de culte des minorités ethnoculturelles représentent déjà 35 % des quelques 1 000 lieux de culte recensés à Montréal, le CIM souhaite évaluer les enjeux liés à la gestion de ces espaces publics dont l'augmentation des demandes d'autorisation pour de nouveaux lieux ou encore, pour transformer certains d'entre eux qui existent déjà.

Dans ce contexte, le Conseil s'est donné le mandat d'examiner les conditions générales d'exercice de ces activités dont, notamment la sécurité, l'hygiène et la salubrité des lieux, les impacts sur la circulation et le stationnement, l'accessibilité et les relations avec le voisinage. Ainsi, dans le cadre d'un projet de recherche, des groupes de discussion ont été mis en place en vue de recueillir les commentaires et suggestions des conseillers en urbanisme et en développement social des arrondissements de la ville les plus concernés. Par ailleurs, en novembre 2007, le comité de travail a reçu les représentants d'organismes communautaires qui partagent souvent des activités similaires. En décembre 2007, le comité a reçu les leaders des groupes religieux minoritaires en provenance des groupes évangélistes et a poursuivi ses entretiens avec les leaders de confession musulmane, juive et chrétienne ainsi que les représentants des groupes religieux asiatiques.

En 2008, le comité de travail a poursuivi ses travaux par de nouvelles rencontres dans l'arrondissement LaSalle, en présence des élus de l'arrondissement et les leaders de la communauté Sikh ainsi que dans l'arrondissement de St-Léonard concernant la problématique suscitée par l'établissement d'un centre communautaire islamique dans un secteur commercial. Le comité a également suivi les travaux menés par la Direction de la diversité sociale de la Ville de Montréal en collaboration avec l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), dans le cadre d'une étude comparative sur les lieux de culte. De plus, en décembre 2008, le comité de travail a poursuivi sa collaboration avec l'INRS.

Les travaux du Conseil se sont poursuivis en 2009 pour finalement en arriver à l'adoption de l'avis qui a été présenté au Conseil municipal en juin 2009. Les activités dans ce dossier se sont également traduites par une rencontre d'information et d'échange avec la direction de l'INRS. Les membres du comité ont également assisté à une Conférence scientifique sur le même sujet, en octobre 2009, organisée par l'INRS. Suite à la publication de cet avis, l'administration publique montréalaise s'est engagée à déposer une réponse attendue pour le début de l'année 2010.

Enfin, cet avis a fait l'objet de plusieurs reportages et entrevues dans les grands médias à Montréal et au niveau international.

## ➤ **Projet de recherche sur les contributions municipales et les programmes de lutte contre la pauvreté**

Dans un texte déposé devant la Commission d'agglomération sur les grands équipements et les activités d'intérêt d'agglomération, le CIM avait déposé un avis préliminaire en novembre 2008. Les objectifs de ce premier exercice lui ont permis de présenter, sommairement, un portrait plus réel de la pauvreté à Montréal chez les immigrants et les membres des communautés ethnoculturelles afin que ces derniers soient davantage et mieux pris en compte dans le cadre de l'élaboration des prochains programmes de lutte contre la pauvreté et de l'entente entre l'agglomération de Montréal et le gouvernement du Québec.

Le Conseil avait fait valoir les actions à soutenir et proposé différentes pistes de recommandations. En conclusion, le Conseil a indiqué qu'il déposera un avis plus détaillé au cours des prochains mois, à partir d'une analyse qui viendra consolider les hypothèses de solutions et présenter des recommandations susceptibles de mieux combattre la pauvreté sur le territoire de Ville de Montréal, tout en visant le plein développement social, culturel et économique.

Au cours de l'année 2009, les rencontres de travail à ce sujet ont permis d'obtenir un document de travail qui servira à produire prochainement un avis à l'intention du Conseil municipal. Durant cette même année, le président du Conseil a participé à diverses activités sous le thème de la pauvreté dont le *Sommet sur la maturité scolaire* organisé par la Direction de la santé publique et la consultation *Rendez-vous de la solidarité 2009*, menée par le gouvernement du Québec

## ➤ **Avis sur le programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE)**

Suite à leur rencontre avec la Direction du capital humain, le CIM a entrepris une étude en vue de présenter un avis au cours de l'année 2010.

## **Autres activités**

### ➤ **Soirées d'informations électorales**

En collaboration avec la Direction du greffe, le Bureau des élections, l'organisme communautaire CONACOH et la Direction de la diversité sociale, le CIM a participé à l'initiative de plusieurs rencontres qui ont permis de réaliser trois soirées d'information dans autant d'arrondissements, portant sur le système électoral municipal, la démocratie et la participation civique des citoyennes et des citoyens issus de différents groupes ethnoculturels.

### ➤ **Le Prix interculturel de Montréal**

Un rapport de recherche documentaire sur la gestion de la diversité a été déposé en décembre 2007, en vue de la création d'un prix de la Ville de Montréal en matière de relations interculturelles. Une approche comparative avec d'autres villes a été effectuée de même que des entrevues avec plusieurs acteurs de la scène montréalaise. La création de ce prix a été annoncée par le Maire en juin 2008, lors du cinquième anniversaire du CIM. Les orientations, recommandations et mécanismes de mise en œuvre ont été poursuivis en 2008 par la mise en place d'un comité de travail regroupant différents services de la Ville. Le lancement du Prix interculturel de Montréal Abe Limonchik a eu lieu le 25 août 2009 et la remise s'est déroulée le 24 septembre 2009. Le prix a été remis à Madame Marie-Claude Barey, responsable du programme de rapprochement interculturel au Centre communautaire des loisirs de la Côte-des-Neiges.



## Partenariats et collaborations

Le CIM s'est notamment associé aux activités et collaborations suivantes:

- Le CIM a rencontré les membres du Conseil intercommunautaire de l'arrondissement Outremont afin de présenter son projet d'avis sur la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires à Montréal;
- Des représentants du CIM collaborent régulièrement avec la Direction de la diversité sociale dans l'analyse des projets soumis dans le cadre des divers programmes de soutien à la diversité.
- Un membre du CIM a représenté le Conseil lors de l'accueil d'une délégation de gens d'affaires de la Ville de Seattle à Montréal.

Dans le cadre de leurs fonctions, les membres sont présents à de nombreuses activités publiques, tels que le Mois de l'Histoire des Noirs, la Semaine d'actions contre le racisme et la Semaine des rencontres interculturelles, l'exposition Trésors de famille organisée par le Centre d'histoire de Montréal. La campagne de sensibilisation sur l'agression sexuelle organisée par le Bouclier d'Athéna, le Sommet montréalais sur la maturité scolaire. Les membres participent également à diverses soirées bénéfiques, comme celles du Black Theatre Workshop, le Gala de la communauté Hellénique, la Fête du nouvel an chinois, Avocats sans Frontière, la Fête des enfants et autres événements culturels tels que le Festival des Week-ends du Monde du Parc Jean-Drapeau, le Festival du monde arabe, Nuits d'Afrique et autres.

Ces événements sont autant d'occasions de marquer leur présence et de tisser des liens avec ces différentes communautés.

## SUIVI DE DOSSIERS

### ➤ La problématique du profilage racial à Montréal

En 2006, le CIM déposait un avis sur la problématique du profilage racial à Montréal de même qu'un état des lieux, un documentaire ainsi qu'un sommaire des interventions de la ville en matière de racisme et d'exclusion. Parmi les recommandations contenues dans cet avis, on retrouvait des suggestions touchant un renforcement des dispositions prévues à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, l'adoption de dispositions similaires dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, des précisions concernant la formation du personnel des services municipaux concernés ainsi que différentes mesures de responsabilité et d'imputation. Des pouvoirs élargis pour l'Ombudsman de la Ville, un programme de soutien aux victimes ou présumées victimes et la formation d'un comité d'implantation complétaient l'essentiel de ces recommandations.

À la suite du dépôt de cet avis, le comité de suivi du CIM a rencontré les membres du comité du service à la clientèle du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM), le Commissaire à la déontologie policière ainsi que les représentants de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). Le CIM a également tenu un forum municipal sur le profilage racial, réunissant une quarantaine de participants dont le SPVM et la Société de Transport de Montréal (STM), la Direction de la diversité sociale et les principaux organismes communautaires concernés par cette problématique. Les objectifs de ce forum visaient à donner suite à l'avis du CIM, rendre compte des décisions prises ou envisagées par les différents acteurs institutionnels et par la société civile impliqués dans cette problématique, approfondir la réflexion sur les meilleurs moyens de lutte contre le profilage et bâtir un consensus autour d'un plan d'action montréalais.

En octobre 2007, l'administration municipale déposait le suivi des recommandations du CIM sur le profilage racial par l'intermédiaire de la Direction de la diversité sociale chargée de coordonner les actions des différents services municipaux et sociétés para-municipales concernés. Dans une lettre adressée au président du Conseil, la Société de transport de Montréal (STM) mentionnait avoir confié l'analyse de cet avis à un comité de travail. Par ailleurs, dans le cadre de leur Stratégie d'action sur le développement des compétences interculturelles, le SPVM exposait le contenu de son programme de formation destinée à l'ensemble de son personnel. Le Service indiquait également la mise en place d'un mécanisme de détection des comportements inattendus, de perfectionnement et de suivi ainsi que d'un outil préventif en matière de profilage racial et des autres comportements qui iraient à l'encontre des valeurs organisationnelles.

Au cours de l'année 2008, le CIM a poursuivi sa démarche, notamment, lors d'une rencontre entre le nouveau président et le chef de police de la Ville de Montréal. De plus, en avril 2008, le responsable de ce dossier a présenté le documentaire sur le profilage lors d'un colloque organisé par l'organisme *La Maisonnée*, portant sur le processus identitaire et le choc discriminatoire chez les jeunes issus de l'immigration. Ce documentaire a également été présenté devant le comité permanent de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Le Conseil a également poursuivi ses discussions avec l'Ombudsman de la Ville de Montréal.

Enfin, au cours d'une assemblée régulière tenue le 2 octobre 2008, le CIM a reçu les représentants du SPVM afin d'échanger sur la Stratégie d'action sur le développement des compétences interculturelles du SPVM qui tient compte de plusieurs recommandations du CIM sur les problèmes du profilage racial.

Le CIM continue à assurer le suivi de ce dossier et les membres reviennent régulièrement sur leur demande d'une réponse effective à leurs travaux, de la part de tous les services municipaux concernés, y compris la STM.

## PERSPECTIVES 2010

### ➤ Les travaux du CIM

En plus des mandats qui pourront lui être transmis par le comité exécutif et le Conseil de la Ville de Montréal tout au long de la présente année, le CIM entend poursuivre et intensifier ses activités de manière à ce que ses engagements se concrétisent davantage. À cet égard, deux dossiers figurent parmi les priorités du CIM en 2010, le premier concernant la lutte contre la pauvreté et le second touchant le PAÉE. Dans ce contexte, le Conseil estime que la lutte contre la pauvreté ainsi que les programmes et les mesures permettant d'accéder à un emploi figurent toujours parmi les outils prioritaires d'intégration puisqu'ils permettent à chaque individu de donner sa pleine mesure et trouver sa juste place au sein de la collectivité. Les membres du Conseil continueront ainsi à promouvoir et à appuyer toutes actions en ce sens et s'intéresseront particulièrement au programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) touchant les minorités ethniques et les minorités visibles.

De plus, après avoir déposé un avis préliminaire sur les contributions municipales à la lutte contre la pauvreté et s'être intéressés à l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), les membres du CIM souhaitent présenter les pistes de réflexion ainsi que les orientations souhaitées afin d'encourager la Ville de Montréal à développer une vision et un plan d'action permettant de mieux assumer ses responsabilités quant à la lutte contre la pauvreté, notamment chez les minorités ethnoculturelles, en cohérence avec des objectifs de développement économique, social et culturel.

Une fois ces travaux complétés, le Conseil souhaite organiser un forum municipal d'échanges et de discussions dont les thématiques regrouperont la problématique de la pauvreté ainsi que les mesures envisagées afin d'accélérer l'atteinte des objectifs visés par le programme municipal montréalais d'accès à l'égalité en emploi.

Par ailleurs, les divers comités de travail poursuivront leurs activités dont le comité des partenariats qui reprendra ses mesures de rapprochement avec le milieu par des rencontres périodiques avec ses partenaires et les leaders des différentes communautés. Le CIM participera également au Congrès Métropolis qui se tiendra cette année à Montréal sous l'égide de l'INRS. Le Comité des relations avec la Ville tiendra également des rencontres périodiques avec le Conseil des relations interculturelles du gouvernement du Québec (CRIQ) et la Conférence régionale des élus (CRÉ) après avoir identifié des sujets d'intérêt commun. De plus, le CIM suivra de près l'évolution de ses avis antérieurs concernant, entre autres, le profilage racial et ses recommandations concernant la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires. Les membres demeureront également vigilants concernant les nouvelles problématiques en émergence dont les interventions de la Ville face aux problèmes des autochtones en milieu urbain.

## **Les ressources nécessaires**

Le CIM poursuivra ses demandes d'ordre administratives et réglementaires concernant le budget, les ressources et les compétences qui lui permettraient d'accomplir pleinement son mandat. Ces nouvelles demandes seront précisées et feront éventuellement l'objet de recommandations à l'intérieur du prochain rapport d'activité 2010, prévu pour dépôt au conseil de la Ville de Montréal en mars 2010. Dans ce contexte, et tel que repris de son dernier rapport annuel, le CIM considère qu'il doit désormais faire face à son développement. Les succès de ses premières réalisations ont aussi leurs exigences en termes de reddition de compte et de suivi et créent également de nombreuses attentes dans le milieu. Afin de mieux poursuivre ses activités et répondre aux demandes qui lui sont adressées, le Conseil a besoin de nouvelles ressources, à la fois administratives et financières.

Concrètement, les activités du Conseil nécessitent une mise à jour de sa structure et de son fonctionnement pour avancer dans ses projets et ce, à tous les niveaux: supervision, secrétariat, recherche, animation, communication et représentation. À ce sujet, les sommes qui lui ont été allouées, par voie réglementaire, sont demeurées les mêmes alors que les dépenses, au seul chapitre de la rémunération, ont augmenté sans qu'aucun ajustement n'ait été fait quant aux ressources nécessaires, notamment pour les activités de recherche, de consultation et de suivi correspondant aux principales fonctions du CIM. Dans ce contexte, en 2009 la Commission de la présidence du Conseil municipal a appuyé une demande du CIM en recommandant que le Conseil de la Ville de Montréal mette à la disposition du CIM les ressources nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Enfin, considérant que l'article 83.2 de la Charte de la Ville prévoit, à son dernier paragraphe, que le Conseil de la Ville peut, par règlement, accorder au Conseil interculturel de Montréal tout autre pouvoir ou lui imposer tout autre devoir qu'il juge de nature à lui permettre de mieux atteindre ses objectifs, le CIM souhaite poursuivre et développer ses activités en orientant ce développement sur la mise en commun de ressources, la signature d'ententes, de prêts de services et d'affectations, de protocoles et de projets de recherche conjoints et toutes autres formes de collaborations.

## SOMMAIRE DES RÉALISATIONS 2003-2010

Depuis sa création, le CIM s'est donné une vision et des engagements qui se sont traduits par la mise en place de comités sectoriels. Les différents rapports annuels et autres documents produits par la CIM ont présenté les réalisations des années 2003 à 2009.

Ces réalisations de recherche, consultation, collaboration, partenariat et représentation portent sur les thèmes suivants:

- l'accès à l'égalité en emploi;
- l'adaptation des services municipaux aux besoins des communautés ethnoculturelles;
- la formation interculturelle et la sensibilisation à la diversité;
- la lutte contre le racisme et la discrimination;
- le développement culturel et le patrimoine;
- la diversité touchant les pratiques religieuses et le concept d'accommodement raisonnable;
- le profilage racial;
- la lutte contre la pauvreté;
- l'immigration et l'intégration;
- la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires;
- la participation civique.

De nombreuses activités ont été réalisées en partenariat ou en collaboration avec les organisations suivantes : l'Institut du Nouveau Monde (INM), le Conseil des arts de Montréal (CAM), l'organisme Diversité Artistique Montréal (DAM), l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), Vision Diversité (VD), le Conseil des relations interculturelles du gouvernement du Québec (CRIQ), la Conférence régionale des élus (CRÉ), le Conseil intercommunautaire de l'arrondissement Outremont et le Conseil des relations interculturelles de la Ville de Québec.

---

### Personne-ressource

Conseil interculturel de Montréal (CIM)  
1550, rue Metcalfe,  
14<sup>e</sup> étage, bureau 1424  
Montréal, Québec H3A 1X6

### Gilles Gosselin Coordonnateur

Téléphone: 514 868-4490  
Télécopieur: 514 868-5810  
Courriel: [cim@ville.montreal.qc.ca](mailto:cim@ville.montreal.qc.ca)  
Site Internet: [www.ville.montreal.qc.ca/cim](http://www.ville.montreal.qc.ca/cim)